

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 2/2025

le 5 février 2025

Mise à l'enquête publique du projet de réaménagement du tronçon inférieur du chemin des Buleses (N° 2a à 16)

10.03.02-2501-Comm02-Reamenagement-Buleses.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Nous vous informons que le projet de réaménagement du tronçon inférieur du chemin des Buleses (N° 2a à 16) sera mis à l'enquête publique du 22 janvier au 20 février selon les procédures dictées par la loi sur les routes (LRou) et par l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR). Outre la mise en séparatif et la réfection de l'ensemble des infrastructures souterraines sur ce tronçon du chemin des Buleses et sur la partie supérieure de l'avenue des Baumes (du chemin du Levant à l'avenue de la Perrausaz), ce projet prévoit un réaménagement complet de la partie inférieure du chemin des Buleses. Il est ainsi prévu que le tronçon entre l'avenue de la Perrausaz et l'avenue des Baumes soit mis en impasse, au profit de la création d'un nouvel espace public et de la plantation de divers arbres et arbustes.

Ce projet est prévu au plan des investissements (lignes 9b, 24a et 24b) et fera, ultérieurement, l'objet d'un préavis au Conseil communal.

L'ensemble des documents y relatifs sont disponibles, durant la période d'enquête, sur le guichet cartographique map.cartoriviera.ch, rubrique « Aménagement du territoire » ou au guichet du Service de l'urbanisme et des travaux publics.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 13 janvier 2025

